



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 16

Votants 18

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**LE 08 AVRIL À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusés :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Marie-Josée GUBIEN

**2024.24 – VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AM N° 222**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 11 mars dernier par laquelle le Conseil Municipal a validé la cession de terrains et tènements immobiliers.

La parcelle AM 222 désaffectée et déclassée, peut être vendue et rattachée à la transaction avec la Société NEOPROM.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la vente de la parcelle AM 222
- D'acter l'inclusion de ce terrain dans la transaction avec NEOPROM ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Accepte la vente de la parcelle AM 222
- Acte l'inclusion de ce terrain dans la transaction avec NEOPROM ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Marie-Josée GUBIEN

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,